

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/049 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION D'UN MARCHE CONCERNANT LES ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE « LANGUE CORSE » SUITE A LA RELANCE DE LOTS INFRUCTUEUX

SEANCE DU 3 AVRIL 2008

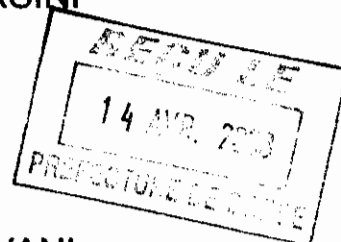
L'An deux mille huit et le trois avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Rose ALIBERTINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Gaby BIANCARELLI, Jean BIANCUCCI, Pascale BIZZARI-GHERARDI, Dominique BUCCHINI, Babette BURESI, Pascaline CASTELLANI, Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETI, Christiane GORI, Jean-Claude GUAZZELLI, Christine GUERRINI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Jeanne MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Anne-Marie NATALI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Rose-Marie PROSPERI, Etienne RICCI-VERSINI, Josette RISTERUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Véronique SCIARETTI, Monika SCOTTO, Edmond SIMEONI, Henri SISCO, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Corinne ANGELI à Mme Monika SCOTTO
M. Pierre-Philippe CECCALDI à Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI
Mme Marielle DELHOM à M. Antoine OTTAVI
Mme Maria GUIDICELLI à Mme Josette RISTERUCCI
M. Jean-Charles MARTINETTI à M. Sauveur VERSINI
M. Jean-Jacques PANUNZI à Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI
Mme RICCI Annie à Mme Christine GUERRINI



Mme Marie-Antoinette SANTONI- BRUNELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux « **Actions de Promotion Sociale « Langue Corse»** avec :

- **L'Institut pour le Développement et la Formation (ID Formation)** en ce qui concerne le lot n° 1 : Organisation, en Côte Orientale, de cours de langue corse permettant d'atteindre les niveaux B1/B2 du Cadre Européen Commun de Référence - CECR -, pour un montant de **4 032 € TTC**.
- **L'Institut pour le Développement et la Formation (ID Formation)** en ce qui concerne le lot n° 2 : Organisation, à



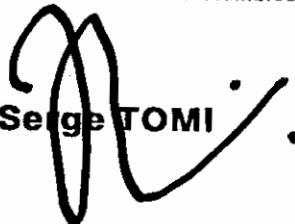
Propriano, de cours de langue corse permettant d'atteindre les niveaux A1/A2 du CECR, pour un montant de **4 075 € TTC**.

- **L'Institut pour le Développement et la Formation (ID Formation)** en ce qui concerne le **lot n° 4 : Organisation, à Sartène**, de cours de langue corse permettant d'atteindre les niveaux B1/B2 du CECR, pour un montant de **4 270 € TTC**.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

AJACCIO, le 3 avril 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

